

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DES ÉNERGIES

GES-PETROGAZ

Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de renforcement des Capacités Institutionnelles

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Nom du Pays : République du Sénégal

Nom du Projet : Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles

Intitulé de la mission : Recrutement d'un Conseiller spécialisé dans l'industrie pétrolière et gazière pour le Ministère du Pétrole et des Énergies

N° de Crédit : IDA 6053 - SN du 22 septembre 2017

N° de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : Référence n°8

Le Sénégal a reçu des Fonds de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer les activités du Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Recrutement d'un Conseiller spécialisé dans l'industrie pétrolière et gazière pour le Ministère du Pétrole et des Énergies.**

L'objectif principal de la présente consultation est de fournir au Ministre du Pétrole et des Énergies (MPE) des conseils et avis d'experts nécessaires aux négociations pétrolières et gazières.

La présente consultation a pour but de :

- Examiner les principaux documents techniques, tels que les schémas de développement pétrolier et gazier, et donner des avis sur les concepts des projets, les risques, les estimations de coûts et l'adéquation des choix techniques avec les objectifs de développement ;
- Effectuer une revue et donner un avis sur tous les contrats importants liés aux projets pétroliers et gaziers (tels que le choix des opérateurs, l'organisation à mettre en place) de la phase de conception à la réalisation ;
- Participer à toutes les réunions ou négociations, liées aux projets pétroliers et gaziers, à la demande du Ministre du Pétrole et des Énergies, au Sénégal ou à l'étranger ;
- Apporter son expertise dans le suivi des contrats et leur conformité ;
- Proposer des procédures, processus, boîtes à outils et modèles pour faciliter et éclairer les prises de décisions ;
- Veiller à la conformité des transactions à l'esprit des politiques, lois et règlements pétroliers et gaziers définis par l'Etat du Sénégal ;
- Appuyer les efforts du Ministre du Pétrole et des Énergies dans le renforcement des capacités de ses équipes techniques ;
- Renforcer les capacités des hauts fonctionnaires en charge de l'examen et de l'évaluation des propositions d'investissement et des études de faisabilité ;
- Réaliser des formations pour les hauts fonctionnaires des entités relevant de l'autorité du Ministre du Pétrole et des Énergies pour une meilleure maîtrise des aspects techniques des projets pétroliers et gaziers.

Le candidat intéressé devra, s'il est retenu sur la liste restreinte, en établissant sa proposition technique, fournir les détails de son organisation dans la méthodologie de travail en vue de réaliser les prestations avec la meilleure qualité et dans les délais fixés.

Les rapports à délivrer seront produits d'abord en version provisoire sous une forme acceptable pour le Client, à savoir les Structures responsables du projet au niveau du Sénégal, puis en version finale tenant compte des commentaires du Client. Le fait de fournir des commentaires ou d'accepter les rapports ne dispense pas le Consultant Individuel d'une éventuelle insuffisance dans la qualité des prestations fournies, ou dans la qualité des rapports provisoires et des rapports en version finale, ou encore dans les avis donnés par lui.

Les prestations sont conclues pour une durée maximale de six (6) mois.

Le Ministère du Pétrole et des Énergies invite les Consultants Individuels admissibles, à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.).

Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivantes: (i) les qualifications générales et expérience du Consultant Individuel dans son domaine de spécialisation choisi, (ii) l'expérience du Consultant Individuel dans la réalisation de missions similaires à la présente (dotée d'un plus grand poids).

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont notamment ceux qui reflètent les qualifications et expériences requises de la part des Consultants Individuels dans les domaines qui font l'objet de la présente demande de manifestations d'intérêts; ils sont détaillés ci-après.

Il est requis les services d'un Consultant individuel ayant une bonne expérience et une haute expertise prouvée, connue et reconnue dans les projets en offshore profond ou dans les projets GNL (Gaz Naturel Liquéfié) et idéalement les deux ; avoir participé directement à des négociations de projets avec des sociétés d'ingénierie, des sociétés de services, des entreprises de construction ou des fournisseurs d'équipement. Les Consultants individuels intéressés devront avoir :

- Une expertise et une expérience avérées dans le partenariat avec les agences gouvernementales et les ministères, le personnel technique de haut niveau, et les bailleurs de fonds.
- Une expérience directe des négociations avec les gouvernements des pays producteurs de pétrole et de gaz, notamment les contrats d'exploration et de production, les contrats de services techniques, les contrats d'approvisionnement ou de vente de gaz, les contrats gaz -électricité, serait un atout.

Il est porté à l'attention des Consultants Individuels que les dispositions relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts telles que décrites dans les paragraphes 3.14 et suivants, du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », daté du 1er Juillet 2016, sont applicables.

Un Consultant Individuel sera sélectionné selon la méthode de sélection de Consultants individuels par mise en concurrence ouverte, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.

Les Consultants Individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : GES-PETROGAZ domicilié au Ministère du Pétrole et des Energies aux Allées Papa Gueye Fall- Immeuble Fatou Nourou Diop - 6ème étage. BP 4021, Dakar du lundi au vendredi de 9 à 13h 30mn et de 14h30mn à 17 heures.

Les candidats peuvent consulter les termes de référence sur le site web du Ministère du Pétrole et des Energies à l'adresse suivante : www.energie.gouv.sn

Les manifestations d'intérêt écrites en français doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard **le jeudi 12 juillet 2018 à 15h00mn précises, heure locale avec la mention : « Recrutement d'un Conseiller spécialisé dans l'industrie pétrolière et gazière pour le Ministère du Pétrole et des Energies ».**

Bureau : Secrétariat GES-PETROGAZ

Adresse : Allées Papa Gueye Fall- Immeuble Fatou Nourou Diop - 6ème étage

BP : 4021, Dakar

Tél. : + 221 77 493 27 19 - E-mail : contactgespetrogaz@mpe.sn

Le Coordonnateur